

**Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis**

Communiqué de presse

4 octobre 2013



RESULTATS DU 1^{ER} SEMESTRE 2013

76,8 milliards d'euros de dette sociale amortie depuis 1996

AU 30 SEPTEMBRE 2013 :

12,9 milliards d'euros d'emprunts émis à moyen et long terme

• RESULTATS DU 1^{ER} SEMESTRE 2013

Au 30 juin 2013, la CADES a amorti 76,8 milliards d'euros de dette sociale depuis sa création en 1996.

Le Conseil d'administration de la CADES s'est réuni le 3 octobre sous la présidence de M. Patrice Ract Madoux et a arrêté les comptes du 1^{er} semestre de l'exercice 2013.

Les recettes s'établissent à 7 milliards ; le montant des intérêts est de 1,8 milliard d'euros.

Le résultat de 5,2 milliards d'euros, dont l'affectation est mécaniquement dédiée à l'amortissement de la dette permet à la CADES de poursuivre la mission que lui a confiée le Parlement français.

En juin 2013, conformément à la LFSS pour 2011, la CADES a repris un montant de dette de 7,7 milliards d'euros correspondant aux déficits 2012 de la CNAV ⁽¹⁾ et du FSV ⁽¹⁾.

Au 30 juin 2013, sur les 216,7 milliards de dette sociale repris depuis 1996, 76,8 milliards d'euros ont déjà été amortis. Il reste 139,9 milliards d'euros de dette à amortir.

• ACTIVITE DU 3^{EME} TRIMESTRE 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2013, 12,9 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme ont été émis.

Forte de sa position d'émetteur de référence auprès des investisseurs internationaux, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES) poursuit avec succès son programme de financement pour 2013.

La CADES a émis avec succès, au 3^{ème} trimestre 2013, 3,2 milliards d'euros d'emprunts à **moyen et long terme**, se décomposant de la manière suivante :

- 0,9 milliard d'euros d'augmentation de souche de maturité 10 ans ;
- 2,75 milliards d'emprunts émis en dollars américains (2,1 milliards d'euros) à 3 ans ;
- 2 milliards d'emprunts émis en couronnes norvégiennes (250 millions d'euro) à 10 ans.

Ainsi, depuis le début de l'année, 12,9 milliards d'euros ont été émis à moyen et long terme par la CADES sur les marchés internationaux.

A court terme, la qualité de la signature de la CADES lui permet d'emprunter dans des conditions toujours favorables de financement. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la CADES a émis 15,3 milliards d'euros –de billets de trésorerie et de papiers commerciaux de maturités allant de 1 à 12 mois et remboursé 16,1 milliards d'euros d'emprunts à court terme arrivés à échéance. Au 30 septembre 2013, l'encours des billets de trésorerie et des papiers commerciaux de maturité diverses s'élève à 10,4 milliards d'euros.

(1) CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse – FSV : Fonds de Solidarité Vieillesse

**Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis**

Toute l'actualité de la CADES est disponible sur son site internet : www.cades.fr

CADES
REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR



Patrice Ract Madoux
Président du Conseil d'Administration
01 55 78 58 03
patrice.ract-madoux@cades.fr

Relations presse
Aurélie Charles
01 56 88 11 11
acharles@actifin.fr



Relations investisseurs
Alexandre Commerot
01 56 88 11 11
acommerot@actifin.fr

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District de Colombie). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.